

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. MAUS, V^{te} B. DE JONGHE ET CUMONT.

1892

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1892

UN JETON D'OR INÉDIT

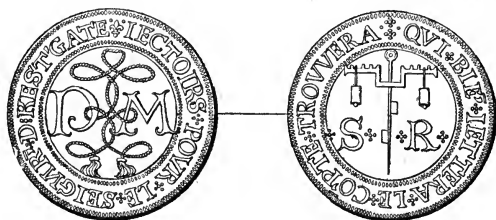
DE

PIERRE D'ENGHIEN, SEIGNEUR DE KESTERGAT.

Il y a deux ans, en 1889, un terrassier qui déblayait les anciennes fortifications de Bois-le-Duc (Brab. sept.) trouva le très intéressant jeton que nous allons décrire.

Ce jeton fut acheté par un jeune homme qui consentit à le céder à M. Van Dyk van Matenesse, bourgmestre de Schiedam et membre honoraire de notre Société; c'est donc dans la magnifique collection de jetons de cet amateur distingué que cette pièce hors ligne repose aujourd'hui.

Voici sa description :



Droit. — Entre deux cercles perlés concentriques, la légende :

✠ IECTOIRS ∴ POVR ∴ LE ∴ SEIGNR' ∴
 ∴ D ∴ KEST'GATE.

Jeton pour le seigneur de Kestergat (1).

Au centre, les lettres majuscules P et M unies par un lacs d'amour.

Rev. — Entre deux cercles perlés concentriques, la légende :

✠ QVI ∴ BIE' ∴ IETTERA ∴ LE ∴
 CO'PTE ∴ TROVVERA.

Au centre : un balancier d'horloge avec ses deux contre-poids, accosté à droite de la lettre majuscule S, entre deux fleurons composés de cinq points, et à gauche, de la lettre majuscule R, aussi entre deux fleurons du même genre.

Remarquons d'abord l'analogie de ces deux légendes avec celles d'un jeton du seigneur de Beersel (2), dessiné dans Van Mieris (3), tome I, p. 340 :

IECTOIRS * POVR * LE * — * SEIGNEVR
 * DE * BERSSE'
 † QVI * BIE' * IETTERA * SON * COMPTER
 * BIEN * TROVVERT.

Dans le champ, séparées par les insignes de

(1) La fleur de lis est la marque monétaire de Bruges à cette époque; ce jeton pourrait donc avoir été frappé à la Monnaie de cette ville.

(2) Beersel-sur-Senne, dans l'arrondissement de Bruxelles.

(3) *Voy.* aussi, t. I, pp. 210 et 228, le *Jeton historique des dix-sept provinces des Pays-Bas*, par le Dr DUGNOLLE.

l'ordre de la Toison d'Or, les lettres majuscules *h* et *I*, initiales de Henri de Witthem, seigneur de Beersel, et d'Isabelle van den Spout, sa femme.

En-dessous, le millésime : 1501.

Un autre jeton de ce seigneur de Beersel porte le millésime de 1505. (*Voy. DUGNIOLE*, t. I, p. 228, n° 803.)

La mode de réunir par un lacs d'amour les initiales des prénoms des époux était très répandue à la fin du xv^e siècle et au commencement du xvi^e siècle. Plusieurs jetons du règne de Philippe le Beau (1482-1506) montrent cet arrangement. Nous citerons seulement un jeton pour le bureau de madame l'archiduchesse d'Autriche, duchesse de Bourgogne, décrit par M. Dugniolle, t. I, p. 175, et dessiné pl. III, n° 604; le revers de ce jeton, qui offre beaucoup de ressemblance avec le droit du jeton de Kestergat, porte les lettres majuscules *P* et *I* jointes par un lacs d'amour; ce sont les initiales de Philippe le Beau et de Jeanne de Castille (1).

C'est un jeton à compter destiné au bureau de l'Archiduchesse. De même, le chancelier de l'Archiduc avait un jeton pour son usage particulier;

(1) *Voy. encore, DUGNIOLE*, t. I, p. 174, n° 600; le n° 636, gravé dans *VAN MIERIS*, t. I, p. 294. n° 1, porte au revers les lettres *Q* et *V* réunies par un lacs d'amour, ce sont les initiales de la devise de Philippe le Beau : *Qui voudra*. *Voy. DUGNIOLE*, t. I, pp. 167 et 174, n° 601.

de même, il y avait des jetons pour les seigneurs des finances. (*Voy. DUGNIOLLE, t. I, n^{os} 457 et 461, 455.*) D'autres dignitaires et fonctionnaires possédaient aussi des jetons à compter rappelant leurs titres. Les grands seigneurs, à l'imitation du prince, faisaient frapper des jetons, portant leurs initiales ou leurs armoiries, pour établir les comptes de leur maison (1). Dans cette catégorie de jetons servant aux affaires privées rentrent évidemment les jetons ci-dessus mentionnés des seigneurs de Beersel et de Kestergat. Les légendes de ces pièces disent clairement qu'il s'agit de jetons à compter.

Les seigneurs et les riches bourgeois se servaient fréquemment de jetons en argent, surtout à partir du xvi^e siècle. Ils en firent frapper aussi en or, mais c'étaient plutôt des pièces de parade, de cadeau ou de récompense que des instruments de calcul. Ainsi, le maire et les échevins de Tours offrirent à Louis XII soixante gettoirs ou pièces de plaisir en or, à son entrée solennelle dans cette ville, en 1498. Charles le Téméraire avait cependant des jetons d'or pour son usage particulier (2).

(1) Les seigneurs n'ayant plus le droit ou la licence de frapper monnaie, satisfaisaient aussi leur vanité en faisant faire des jetons à leurs armoiries et devises, ce qui pouvait leur donner l'illusion d'une monnaie émanant d'eux.

(2) « Là (en la chambre des finances) vient le duc bien souvent, et ne se cloent nuls comptes sans luy et sans son scu. Luy mesmes il sied au bout du bureau, jecte et calcuie comme les autres, et n'y a diffiërence en eux, et iceluy exercee. sinon que le duc jecte en jecttoirs d'or et les

Le nombre des jetons d'or conservés jusqu'à nos jours est très restreint, d'abord, parce qu'ils n'ont été fabriqués qu'en petite quantité et, ensuite, parce qu'ils ont été généralement transformés en bijoux, en vaisselle, ou en monnaies (1). La valeur du métal dont étaient faits ces jetons hâtait leur destruction. Il n'est donc pas étonnant que les jetons d'or du xv^e et du xvi^e siècles soient rarissimes. Le jeton du seigneur de Kestergat tire par conséquent une très grande valeur non seulement du fait qu'il est unique jusqu'à maintenant, mais aussi de la nature du métal dont il est fait.

Ce jeton ne portant aucun millésime, nous essayerons de déterminer son âge par d'autres indications.

Les deux jetons du seigneur de Beersel, mentionnés ci-dessus, ont été frappés en 1501 et 1505, pendant la majorité de Philippe le Beau (1494-1506); les lettres des légendes ont le même caractère que les lettres des inscriptions des monnaies de ce prince (2).

Durant la minorité de Charles-Quint (1506-1515), les légendes des monnaies sont encore d'un alphabet en grande partie gothique.

autres en jecttoirs d'argent. » (OLIVIER DE LA MARCHE, *Estat du duc de Bourgogne*; *Glossaire* de M. LA BORDE, p. 329.)

(1) *Voy.* une excellente étude sur les jetons par M. A. DE SCHODT, *Revue belge de numismatique*, 1873, pp. 518-544.

(2) *Voy.* VAN DER CHIJS, *Monnaies de Brabant*, pl. XXII et notamment le n^o 17.

Ce n'est qu'à sa majorité qu'on vit le grand empereur, se laissant entraîner par le mouvement de la Renaissance, émettre des monnaies avec des légendes composées d'un alphabet franchement romain. Or, le jeton du seigneur de Kestergat présente cette analogie avec les monnaies de la majorité de Charles-Quint.

Nous pouvons en conclure qu'il est postérieur à 1515.

Cela étant bien établi, il sera facile de trouver le nom du personnage qui était seigneur de Kestergat après cette date. Cette détermination sera d'autant plus aisée, que les deux lettres majuscules réunies par un lacs d'amour sont certainement les initiales des prénoms de mari et femme.

Mais avant de tirer parti des renseignements que notre savant collègue à la Société d'archéologie de Bruxelles, M. Th. de Raadt, a bien voulu nous donner avec son obligeance habituelle et sa grande expérience en héraldique, disons quelques mots de la seigneurie de Kestergat.

Cette seigneurie était composée : 1° d'une maison et enclos situés en la seigneurie de Leerbecque ou Leerbeek, en Brabant (lettres du 15 février 1449). Cette partie est appelée *Kestergat-Brabant* dans le dénombrement de 1752, et relevait du Brabant (1);

(1) Les seigneurs de Kestergat devaient le service militaire au duc de Brabant. Kestergat-Brabant était fief lige. Kestergat-Hainaut était fief ample, sans obligations personnelles ni militaires.

2° d'un certain circuit de juridiction sous la paroisse de Castre (dénombrement de 1752), seigneurie d'Enghien, relevant du Hainaut. Cette juridiction sur une partie du territoire de Castre fut érigée en fief ample en 1449 (1). Kestergat relevait *cette juridiction* du Hainaut.

Le cartulaire de la Cour féodale de Hainaut, rédigé en 1473, t. II, fol. 210 v°, dit cependant : « Messire Jehan d'Enghien, seigneur de Kestergate, chevalier, tient de ladite seigneurie d'Enghien ung fief appelle le Kestregate, qui se comprend en le haulte justice, moyenne et basse dudit lieu, et poelt valloir par an. » (Sans plus) (2).

C'est une erreur, selon M. J. Bosmans, puisque le dit lieu (Kestergat) ne relevait pas du Hainaut.

Le cartulaire, qui n'avait pas à s'occuper de Kestergat-Brabant, ne pouvait donc viser que la juridiction sur une partie du territoire de

(1) V. *La féodalité au pays d'Enghien*, par M. JULES BOSMANS (p. 71), qui a eu l'obligeance de nous communiquer les renseignements ci-dessus indiqués, sur l'étendue de la seigneurie de Kestergat. Voir encore sur le fief de Kestergat, les *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. I, pp. 142 et ss.

(2) Ce registre se trouve aux Archives du royaume à Mons. C'est la seule mention qui s'y trouve de ce fief, au xv^e siècle. Les registres de la Cour féodale d'Enghien, au nombre de 35, que possède le dépôt de Mons, ne commencent qu'en 1582.

Voy. encore le cartulaire de la Cour féodale de Hainaut de 1502, aux archives du royaume ; Chambre des Comptes, n° 1111 ou 1112 de l'inventaire imprimé. Il y est question d'un relief de la seigneurie de Kestergat.

Castre qui relevait de la seigneurie d'Enghien.

A la fin du xv^e et au commencement du xvi^e siècle, la seigneurie de Kestergat obéissait à Louis d'Enghien, qui était aussi vicomte de Grimberghe, seigneur de Wambrouck, etc. (1).

Il eut pour femme Marguerite (2) d'Oisy, dame de Santberghe, Beauvolers, etc. (fille du chevalier Wencelin, seigneur des mêmes lieux, et de Catherine de Vaernewyck (3)).

Louis d'Enghien mourut avant le 25 mars 1515 (n. st.), puisque ce jour-là sa fille Catherine obtint l'investiture du fief de Haeren (*voyez* note 1 ci-dessous). Il laissa, entre autres enfants, un fils du nom de *Pierre*.

Celui-ci fut chevalier et seigneur de Kestergat, de Wambrouck ou Wannembrouck, etc. — Il remplit, en 1522, les fonctions d'échevin de Bruxelles, et, en 1531, fut désigné comme échevin, pour achever le mandat de Bernard Estor, seigneur de Bigard, mort le 1^{er} février de la même année.

Pierre eut pour femme *Marguerite* van de Velde, van den Velden, ou van Velden, appelée aussi des

(1) Louis d'Enghien reçut la seigneurie de Kestergat probablement en 1480; c'est du moins le 2 octobre de cette année que (par la mort de son père, il fut investi d'un fief à Haeren que ce dernier avait relevé en 1451, après le décès de sa mère Élisabeth de Hertoghe (Tshertogen). (Cour féodale de Brabant, reg. n^o 18, fol. 102 v^o.)

(2) Non pas *Marie* comme elle est appelée dans les généalogies.

(3) *Voy.* l'épithaphe de ces derniers époux dans JACQUES LE ROY, *Grand Théâtre sacré*, II, 389; ils gisent dans l'église de Santberghe.

Champs, qui, au témoignage de Laurent Le Blond (*Quartiers généalogiques des illustres et nobles familles d'Espagne*, etc., édition in-8°, p. 337) portait : « de sinople au chef d'argent, semé de lys de gueules ».

D'après ce même auteur, Pierre aurait écartelé d'Enghien plein avec les armes de sa mère, Oisy, qui sont : d'argent, au croissant de gueules.

Pierre mourut le 12 septembre 1540.

Le jeton d'or trouvé à Bois-le-Duc convient donc parfaitement à Pierre d'Enghien, seigneur de Kestergat; il porte, au droit, les initiales de Pierre et de Marguerite, sa femme.

Ce jeton est postérieur, avons-nous démontré, à 1515. Vers cette époque, Pierre venait de succéder à son père dans la seigneurie de Kestergat.

Nous pouvons donc affirmer que ce jeton a été frappé entre 1515 et 1540. Son style est conforme à celui des monnaies et des jetons de cette époque. Il a peut-être été frappé en 1522, année où Pierre devint échevin de Bruxelles; peut-être encore, à l'occasion du mariage de Pierre avec Marguerite van de Velde, mais nous n'avons pu trouver la date de ce mariage. Ce sont là du reste de simples conjectures.

Les d'Enghien de Kestergat sont, à n'en pas douter, issus des anciens seigneurs d'Enghien, dont ils étaient, affirme M. J. Bosmans, une branche bâtarde.

Ceux de Kestergat combinaient les emblèmes

des d'Enghien (1) de différentes façons : avec un écu d'argent à trois fleurs de lis, au pied coupé, de sable (2). Tantôt, ils portaient ce dernier écu avec Enghien en franc-quartier et *vice-versâ*, tantôt, ils scellaient d'un écu écartelé, aux 1^{er} et 4^e d'Enghien, aux 2^e et 3^e les fleurs de lis (3 et 4).

C'est sous cette dernière forme que Louis portait ses armoiries (*voy.* le sceau apposé par lui, en 1495, à l'aveu qu'il fit de son fief, à Haeren). Une damoiselle sert de tenant (5).

(1) Pierre d'Enghien eut comme successeur Jean-Hercule, chevalier, seigneur de Kestergat, Wambrouck, etc., qui acheta la vicomté de Grimberghe à Agnès de Vooght, veuve de son oncle Louis d'Enghien. Il fut bourgmestre de Bruxelles et mourut comme tel en juillet 1554. Sa sœur Barbe épousa Jean Hinkaert, chevalier, seigneur d'Ohain, etc.

(2) Les armes : d'argent à trois fleurs de lis, au pied coupé, de sable, étaient, dit M. J. Bosmans, celles de la famille de Lier, dite d'Immerseel, à laquelle appartenait la fille qui eut de Walter d'Enghien un enfant bâtard, et même adultérin, auteur des d'Enghien de Kestergat.

Les brisures adoptées par ceux-ci sont expliquées dans le *Traité d'héraldique*, de M. J. BOSMANS, pp. 192 et 193.

Les d'Enghien Kestergat ont parfois porté les armes pleines d'Enghien avec un cimier différent : ce qui constituait une brisure moins apparente que les autres brisures rapportées ci-dessus.

(3) Gironné d'argent et de sable de dix pièces, chaque giron de sable chargé de trois croisettes recroisetées, au pied fiché, d'or, les pieds dirigés vers le centre de l'écu.

(4) Comp. HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, les planches armoriées ; J.-TH. DE RAADT, *les Seigneuries du Pays de Malines, Keerbergen et ses seigneurs* ; *Armorial général*, de RIETSTAP, 1881.

(5) AVEUX et dénombremens de la Cour féodale de Brabant, n° 2329.

Reste à expliquer l'instrument qui figure au revers du jeton de Pierre de Kestergat, et les deux lettres majuscules S et R placées l'une à droite, l'autre à gauche de la tige de cet instrument.

Dire à quoi celui-ci avait servi n'était pas facile. Nous nous étions vainement adressé à plusieurs antiquaires, lorsque M. Henri Hymans, conservateur des Estampes de la Bibliothèque royale, nous engagea à consulter M. Eugène Wehrle, horloger, 2, place du Petit-Sablon, à Bruxelles, grand amateur et excellent connaisseur d'horlogerie ancienne. Ce fut un très bon conseil : non seulement M. Wehrle nous reçut avec la plus grande amabilité, mais aussitôt que nous lui eûmes montré le revers du jeton de Kestergat, il nous déclara, sans hésitation, que l'instrument figuré sur ce revers était un balancier d'horloge ancienne. Il nous fit voir une horloge munie d'un balancier analogue. Il eut l'obligeance de nous expliquer les diverses parties de l'instrument représenté sur le jeton : 1° le balancier à crémaillère avec ses deux contre-poids qu'on rapprochait ou qu'on éloignait suivant que le mouvement devait être accéléré ou ralenti; 2° la tige ou verge ayant à son extrémité supérieure un anneau par lequel passait la ficelle qui servait à suspendre cette tige avec son balancier; 3° sur cette tige, vers la droite et vers la gauche, et à une certaine distance l'une de l'autre, les deux palettes d'échap-

pement destinées à régulariser le mouvement de la roue d'échappement (1).

M. Wehrle m'a assuré que les horloges ayant ce genre de balancier ont été employées au xiv^e, au xv^e et jusqu'au commencement du xvi^e siècle, époque où elles cessèrent d'être en usage (2).

Il nous fit remarquer que le balancier dessiné sur le jeton de Kestergat était très perfectionné, ce qui indique la dernière période de son emploi.

Les lettres S et R, placées à droite et à gauche de la tige du balancier, sont les initiales d'une devise ayant rapport aux fonctions de ce balancier ; celui-ci est l'emblème, à côté se trouve la devise adéquate.

Cette devise, en langue française, comme la légende du jeton, est : « *Sans Repos* », par allusion

(1) M. C. Picqué a montré au Congrès international de numismatique, tenu à Bruxelles à l'occasion du 50^e anniversaire de la fondation de notre Société, une médaille du peintre François Floris, faite par Conrad Bloc, dont le revers, au milieu de divers autres emblèmes, offre aux yeux un balancier semblable. M. Picqué n'a pas expliqué cet instrument et a conjecturé qu'il pouvait peut-être appartenir à une clepsydre.

Après avoir reçu un tiré à part de la présente notice, notre dévoué et savant collègue M. Ed. Van den Broeck eut l'obligeance de nous signaler, dans Van Loon. édit. franç., t. I, p. 50, un jeton de Maximilien de Berghes, évêque et duc de Cambrai, jeton de 1561, dont le revers porte une horloge avec un balancier semblable à celui du jeton de Pierre d'Enghien. La légende est la devise de Maximilien de Berghes : *Nec cito nec temere*. Van Loon ajoute que, d'après Guicciardin, ce genre d'horloge a été inventé dans les Pays-Bas

(2) Voy. cependant le jeton de Max. de Berghes, qui est de 1561.

au mouvement perpétuel du balancier et à l'activité infatigable du personnage et de la famille qui avaient adopté cette devise.

Nous avons envoyé à notre savant collègue M. E. Matthieu, secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien, un tiré à part de la présente notice où figurait déjà l'explication du balancier ci-dessus indiquée, mais où la devise « *sans repos* » était considérée comme le sens probable des lettres S et R du revers du jeton.

M. Matthieu eut la grande obligeance de nous adresser les lignes suivantes, qui tranchent définitivement la question :

Dans un manuscrit du xvii^e siècle, intitulé : « *Descente de la maison d'Enghien* », qui est déposé au Cercle archéologique d'Enghien, existe une vignette exactement conforme au revers du jeton. Voici un passage de ce manuscrit qui vous expliquera un point que vous avez regardé comme douteux :

« Ce messire Jean (d'Enghien, dit de Kestergat)
 « a esté un personnage doué de plusieurs belles
 « qualités, mesmement d'un grand scavoir qu'il
 « ont avancé à plusieurs honeurs et charges;
 « l'an 1430 il fut faict chambellan et conseiller du
 « duc Philippe... (suivent deux pages sur sa vie)...
 « puis le ms. continue : Outre plusieurs voyages
 « et ambassades ès pays divers fut par deux fois
 « en Syrie, Jerusalem, Mont Synay où il fut faict
 « chevalier de Sainte Caterine et comme tel

« timbroit d'une roue et portoit le colier d'agné
 « (c'est-à-dire le collier de cet ordre) et en consi-
 « dérations de ses siens travaux, donna pour
 « devise un mouvement d'orloge, sans repos,
 « qu'ont depuis continué ses successeurs » f° 74, v°.

Ce manuscrit a dû appartenir aux d'Enghien-Kestergat, car on a ajouté au titre la mention :
 « *Sans repos, Enghien, 1611* ».

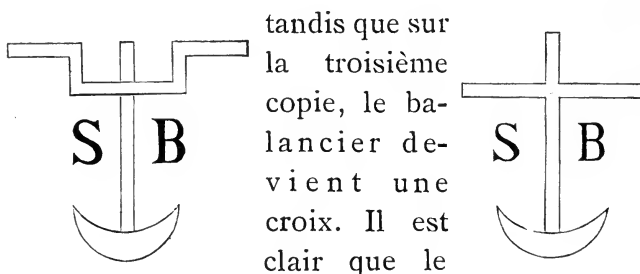
Il résulte de ce texte que ce fut Jean d'Enghien (grand-père de Pierre), le même dont le nom figurait sur la verrière dont il va être question, qui adopta l'emblème et la devise reproduits sur le jeton et sur cette verrière.

M. de Raadt eut l'amabilité de nous signaler cette verrière dont plusieurs copies existent dans un manuscrit (n° 1565) du Fonds Goethals, à la Bibliothèque royale.

En effet un recueil d'épithaphes et d'inscriptions des églises des Pays-Bas (1) renferme trois dessins coloriés d'une même verrière qui se trouvait placée au-dessus du chœur du scapulaire, dans l'église des Grands-Carmes, à Bruxelles, et qui fut détruite lors du bombardement de Bruxelles, en 1695. Cette verrière, établie en 1639, en l'hon-

(1) *Recueil d'épithaphes et d'inscriptions des églises et autres lieux des Pays-Bas pour la plus grande partie authentiquée, très bien dessinée et coloriée entre lesquelles il se trouve un grand nombre qui existèrent avant les troubles de ces Pays et qui périrent par le bombardement de Bruxelles en 1695* — recueilli et mis en ordre par F. C. G. comte de CUYPERS DE RYMENAM, etc., ms. t. II.

neur d'Englebert, de Jean et de Louis d'Enghien, seigneurs de Kestergat, portait au-dessus de ces personnages, un emblème analogue à celui qui figure sur le jeton ; seulement, cet emblème est plus ou moins fidèlement reproduit par le dessinateur et la lettre R de la devise est transformée en un B, ce qui est évidemment une erreur ; le vitrail étant sans doute placé très haut, le copiste a pu facilement confondre un R enjolivé d'ornements avec un B. C'est tellement vrai que l'emblème dessiné sur la première copie (la meilleure : elle est certifiée conforme par J.-B. Ansems, abbé de Saint-Donat, protonotaire apostolique, 1694) est figuré ainsi :



premier dessin est seul conforme à la réalité. Le croissant, sur lequel repose la tige du balancier, est peut-être un emblème destiné à rappeler les voyages de Jean d'Enghien, en Orient, ou bien est-ce simplement le croissant de gueules des armoiries de Marguerite d'Oisy? (1).

(1) Le manuscrit intitulé « *Descente de la maison d'Enghien* » porte

Au-dessus des femmes, sont disposées les trois lettres suivantes :

E Ce sont les initiales des prénoms des
M M femmes des trois seigneurs d'Enghien-Kestergat précités :

Élisabeth de Hertoghe, Marie de Mol et Marguerite d'Oisy.

Terminons en transcrivant l'inscription qui était sous cette verrière :

D. O. M.

ET MEMORIÆ ILLVSTRIVM EQVIT.

ENGELBERTI, IŌS, ET LVDOVICI D'ENGHIEN D.D. DE

KESTERGATE VICECOMITVM DE GRIMBERGHE &

QVORVM PRIOR CVM ANTONIO BRAB. DVCE IN

PVGNA D'AZINCOVRT OCCVBVIT A° 1415.

ALTER CYPRII ORD. MIL. AC PHIL. ET CAROLI BVRG.

ET BRAB. DVCVM ŒCONOMVS. ET POSTREMVS PA-

TRI IN DIGNITATE SVCCESOR OËS FAMILIARI HOC

VIRTUTE ET AMORE AVIO CLARVS P. P. A° 1639.

Voilà, pensons-nous, plus qu'il ne faut pour expliquer un jeton.

G. CUMONT.

en regard d'une de ses pages : un balancier d'horloge en or, accosté des initiales S. et R. l'une d'un côté, l'autre de l'autre côté, en noir, la tige du balancier reposant sur un croissant de gueules.

Au dessus du texte sont les armoiries de Pierre d'Enghien et de son épouse Marguerite van Velden :

Pierre : écartelé, au 1 et 4 d'Enghien plein; au 2 et 3 d'argent au croissant de gueules.

Marguerite : de sinople au chef d'argent semé de croix de gueules.

Ces dernières armoiries ne sont pas tout à fait conformes à celles que décrit Laurent Le Blond (*voir* ci-dessus).